

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/36/113

S/14388

2 FÉV. 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-sixième session

Points 22, 34, 58 et 83 de la liste préliminaire\*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET DE

LA COOPÉRATION EN ASIE DU SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION

SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ

INTERNATIONALE

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR

LES RÉFUGIÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-sixième année

Lettre datée du 25 février 1981, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères des Philippines

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 34, 58 et 83 de la liste préliminaire, le texte ci-joint de deux paragraphes concernant le Kampuchea qui figurent dans la Déclaration finale adoptée à la Conférence ministérielle des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 9 au 12 février 1981.

Le Ministre des affaires étrangères,

Président du Comité permanent de

l'ANASE

(Signé) Carlos P. ROMULO

\* A/36/50.

ANNEXE

PARAGRAPHE CONCERNANT LE KAMPUCHEA QUI FIGURENT DANS LA DECLARATION  
FINALE ADOPTEE A LA CONFERENCE MINISTERIELLE DES PAYS NON ALIGNES,  
NEW DELHI, 9-12 FEVRIER 1981

"Passant en revue la situation en Asie du Sud-Est, les Ministres se sont montrés fort préoccupés par les conflits continus et les tensions qui agitent cette région, en particulier du fait que certains des Etats en cause sont membres du Mouvement des pays non alignés. Ils ont réaffirmé leur appui aux principes de non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains et de l'inadmissibilité de l'usage de la force contre des Etats souverains. Ils ont mis en garde contre le danger réel d'une propagation des tensions existant au Kampuchea et alentours. Ils se sont déclarés convaincus qu'il faut d'urgence trouver un moyen d'atténuer ces tensions par une solution politique générale qui prévoit le retrait de toutes les forces étrangères, garantissant ainsi le respect total de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea.

Les Ministres ont réaffirmé que le peuple kampuchéen a le droit de déterminer sa propre destinée sans ingérence, subversion et coercition étrangère et ils ont exprimé l'espoir qu'un processus de négociation et la compréhension mutuelle permettront de créer un climat favorable à l'exercice de ce droit. Les Ministres sont convenus aussi que les problèmes d'ordre humanitaire résultant des conflits qui troublent cette région appellent des mesures d'urgence exigeant la coopération active de toutes les parties concernées. Ils ont instamment prié tous les Etats de la région d'entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'établissement d'une stabilité et d'une paix durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination d'ingérences ou de menaces d'intervention de puissances extérieures. A cet égard, les Ministres ont noté avec approbation les efforts entrepris pour établir rapidement une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ils ont invité tous les Etats à accorder leur plein appui à ces efforts."

-----

